

DASHBOARD AU 27.03.2024

Classe d'actifs	Stratégie d'investissement	Région	Actif du compartiment (EUR mn.)
Investissements alternatifs & Autres	Gestion active garantie	Monde	11
Niveau de risque et de rendement	Performance YTD (1)	Perf. annualisée sur 3 ans (2)	Code ISIN
<div style="display: flex; gap: 5px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">1</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">2</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">3</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">4</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">5</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">6</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">7</div> </div>	1,68 % Indice de référence 0,98 %	1,04 %	FRO013249422

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).

(2) Basée sur 360 jours

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du compartiment est de permettre aux actionnaires de bénéficier d'un rendement annuel moyen supérieur à l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro €STR majoré de 1% (net de frais), et de profiter sur la durée de placement recommandée de 18 mois :- d'une part de la performance des actifs diversifiés dits « risqués » afin de permettre aux porteurs de s'exposer partiellement à l'évolution (à la hausse comme à la baisse) d'un portefeuille dynamique d'actifs diversifiés. Ce portefeuille dynamique est composé d'instruments financiers à terme permettant, au travers d'indices représentatifs de ces marchés, une exposition aux marchés actions, de crédits, de taux d'intérêt et à des actifs de diversification tels que les matières premières non-agricoles,- d'autre part d'un investissement en actifs dits « à faible risque » permettant de s'exposer au marché des taux d'intérêt court terme et de faire bénéficier les actionnaires du mécanisme de protection glissante suivant : à compter du 1er juillet 2021, la valeur liquidative portant la date de l'une des constatations trimestrielles sera au minimum égale à 95% de la plus haute valeur liquidative depuis la date de constatation (incluse) du même Trimestre l'année précédente (cf. description au paragraphe « Protection » du prospectus, qui détaille également la phase de transition portant sur les 17/09/2021, 17/12/2021 et 18/03/2022). La performance du compartiment dépendra ainsi des performances respectives des « actifs risqués » et des « actifs à faible risque » ainsi que de l'allocation entre cette sélection d'actifs « risqués » et d'actifs dits « à faible risque ». L'ajustement de la proportion de ces actifs au sein du portefeuille est fonction de la marge rendue disponible une fois les paramètres de la Protection pris en compte. Caractéristiques essentielles du compartiment : Afin de réaliser l'objectif de gestion, le compartiment est géré, selon des techniques d'assurance de portefeuille, dont le principe consiste d'une part à ajuster une proportion d'actifs diversifiés dits « risqués » et une proportion d'actifs dits « à faible risque » au sein du compartiment en fonction d'une part de la marge de manœuvre rendue disponible une fois les paramètres de protection pris en compte et d'autre part des anticipations de la gestion. Les actifs dits « à faible risque » sont constitués de produits de taux et/ou de parts ou actions d'OPC et de produits dérivés de taux. Ils peuvent également être investis en actions et/ou en parts ou actions d'OPC assortis d'instruments financiers à terme échangeant la performance globale de ces actifs contre un rendement de type monétaire. Les actifs dits « risqués » sont constitués d'instruments financiers à terme permettant une exposition aux marchés actions, de crédits, de taux d'intérêt et à des actifs de diversification comme par exemple les marchés des matières premières non-agricoles. La stratégie quantitative de l'allocation des « actifs diversifiés » est déterminée en deux étapes. D'une part, sur la base d'une allocation stratégique (« Allocation Stratégique », indiquée dans le prospectus), et d'autre part sur la base d'une allocation dynamique (« Allocation Dynamique »). L'Allocation Stratégique permet de définir une allocation cible de budgets de risque, sur la base de la volatilité à long terme de chacun des actifs diversifiés. Par la suite, chaque mois, l'allocation des budgets de risque est recalculée sur la base

de la volatilité à court terme de chacun des actifs diversifiés. L'Allocation Dynamique consiste à rééquilibrer le portefeuille afin de revenir à l'allocation cible de budgets de risque. La valeur de marché de l'ensemble des « actifs risqués », attendue autour de 5%, sera en permanence inférieure à 9%, correspondant à un niveau d'exposition entre 0 et 100%. Ce niveau d'exposition dépend à tout moment des niveaux de protection à assurer sur l'année à venir, ces niveaux étant égaux à 95% de la plus haute valeur liquidative observée au cours des 4 précédents trimestres. De ce fait, il est important de noter que la proportion des « actifs risqués » dans le compartiment et donc le dynamisme du compartiment dépendra des niveaux de protection acquis au cours des 4 Trimestres précédents : plus ces niveaux de protection acquis seront faibles par rapport à la valeur liquidative courante de l'action, plus l'exposition à l'évolution des « actifs diversifiés » sera importante et inversement, plus ces niveaux de protection acquis seront élevés par rapport à la valeur liquidative courante, plus l'exposition à l'évolution des « actifs diversifiés » sera faible. En cas de fortes baisses des actifs diversifiés, le compartiment pourra être dit « monétarisé » et donc n'être exposé qu'au marché des taux d'intérêt court terme et ne plus participer à un éventuel rebond des marchés concernés, et pour une durée maximale d'un an. Par conséquent, la part du compartiment exposée à l'actif « risqué » pourrait, pour une durée maximale de 4 Trimestres, être dans certains cas provisoirement nulle. Le compartiment peut investir dans des actions de sociétés de toutes capitalisations dont le siège social est situé dans l'un des pays membres de la zone euro, jusqu'à 100% de son actif net. Il peut également investir jusqu'à 100% en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire. Ces titres seront émis ou garantis par des Etats de la zone euro et/ou émis par des sociétés dont le siège social est situé dans la zone euro. Ces titres peuvent bénéficier d'une notation « émission » minimale « Investment Grade » ou jugée équivalente, à l'exception des titres émis ou garantis par les sociétés du groupe BNP Paribas dans lesquels le compartiment peut investir sans contrainte de notation. La part des titres ayant une notation « high yield », spéculative ou jugée équivalente ne dépassera pas 20% de l'actif net du compartiment. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. La notation mentionnée n'est pas utilisée de manière exclusive ou systématique mais participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire financier pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et jusqu'à 30% en FIA français. Le gérant peut utiliser les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français ou étrangers pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions, indices, taux, crédit et/ou à des actifs de diversification comme par exemple les marchés des matières premières non agricoles. L'exposition globale résultant de l'utilisation des instruments financiers dérivés est de 100% de l'actif net du compartiment. L'actionnaire peut subir une perte en capital : si la valeur liquidative du

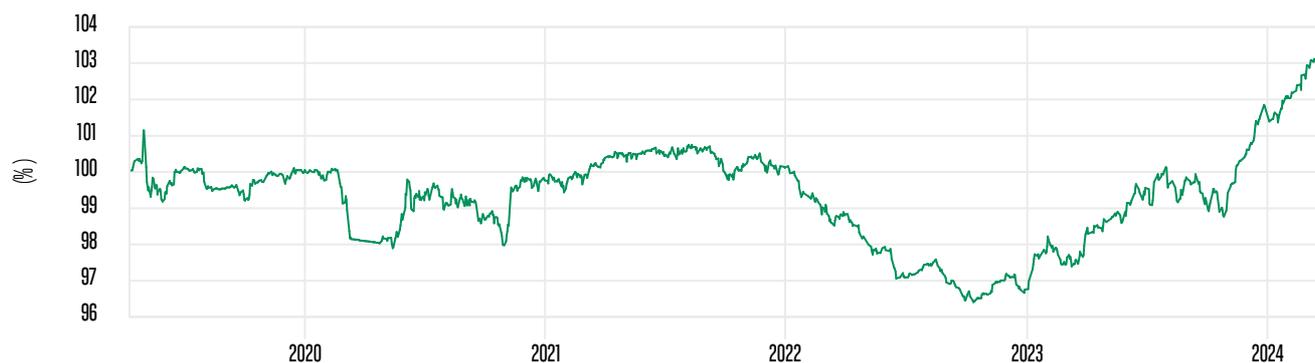


compartiment est amenée à baisser

au cours du temps, les niveaux de protection trimestrielle diminueront également et les actionnaires peuvent être amenés à perdre quasiment l'intégralité de leur investissement initial, à un rythme pouvant atteindre 5% par an. Les demandes de rachat sont reçues à tout moment par tout intermédiaire financier autorisé. Elles sont centralisées auprès de BNP Paribas chaque jour de calcul de valeur liquidative à 13 heures (heure de Paris) et exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain. Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : capitalisation et/ou distribution. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au Prospectus de la SICAV. Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant dix-huit mois.



PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)



PERFORMANCES

Performances cumulées au 27.03.2024 (en %)

	YTD	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
● FONDS	1,68	0,74	1,68	4,27	5,34	4,77	3,18	5,53	3,93
● INDICE DE RÉFÉRENCE	0,98	0,29	0,98	1,97	3,70	4,42	-	-	-

Performances calendaires au 27.03.2024 (en %)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
● FONDS	5,23	-3,37	0,35	-0,21	1,18	-2,80	-	-	-	-
● INDICE DE RÉFÉRENCE	3,28	-0,03	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR). Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

Source : BNP Paribas Asset Management

CALENDRIER DES NIVEAUX DE PROTECTION

Valeur d'observation trimestrielle	27.12.2023	29.01.2024	29.02.2024	27.03.2024
Valeur liquidative à la date d'observation trimestrielle	99.39	99.63	100.28	101.02
Date effective de protection	15.03.2024	21.06.2024	20.09.2024	20.12.2024
Niveau de protection (en EUR)	95.26	95.26	95.26	95.26



POSITIONS : % DU PORTEFEUILLE

Principales positions

BNPP MONEY 3 M I C	19,64
BNPP MOIS ISR I C	18,84
BNPP SUST INVEST 3M I C	18,52
BNPP INSC EUR 3M I C	18,41
BNP INSTICASH EUR 1D LVNAV I C	18,41
BNPP CASH INVEST E C	1,08
Nb de positions dans le portefeuille	6

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 27.03.2024

Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement.

Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.



RISQUE

Niveau de risque et de rendement



Analyse de risque (sur 3 ans, mensuelle)

	Fonds
Volatilité	2,02
Ratio de Sharpe	-0,20

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

La gestion de type assurance de portefeuille et la protection permanente justifient la catégorie de risque.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit:** le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés:** l'utilisation d'instruments dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

DÉTAILS

Commissions

Frais d'entrée max.	1,00%
Frais courants réels (31.12.23)	0,75%
Commission de gestion max.	0,27%

Chiffres clés

VL	101,02
12M VL max. (27.03.24)	101,02
12M VL min. (04.04.23)	95,92
Actif du compartiment (EUR mn.)	10,83
Dividende (04.05.20)	0,48
Première VL	100,00
Périodicité de calcul de la VL	Journalière

Codes

Code ISIN	FR0013249422
Code Bloomberg	BNPPPCL FP

Caractéristiques

Forme juridique	Compartiment de SICAV BNP PARIBAS SELECT de droit français
Durée d'investissement recommandée	1,5
Éligible au PEA	Non
Indice de référence	Cash Index Euro Short Term Rate (EUR) RI 365 Days
Domiciliation	France
Date de première VNI	16.06.2017
Gérant(s)	Nadia MASRAR
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
Gérant délégué	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK Limited
Dépositaire	BNP PARIBAS
Devise de base	EUR
Catégorie AMF	3
Article SFDR	6



GLOSSAIRE

Ratio de Sharpe

Mesure du rendement, corrigé du risque pris. Indique le rendement supplémentaire (au-dessus du taux sans risque) qui a été obtenu par unité de risque qui a été pris. Se calcule en divisant la différence entre le rendement obtenu et le taux sans risque par l'écart-type des rendements de l'investissement. Le 'ratio de Sharpe' indique si le rendement a été obtenu grâce à une bonne gestion ou en prenant des risques supplémentaires. Plus le ratio est élevé, plus le rapport risque-rendement peut être considéré comme positif.

Volatilité

La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>

DISCLAIMER

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com.

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : www.bnpparibas-am.com.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs /un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien www.bnpparibas-am.com/en/sustainability

